Soutien aux ports de pêche, aux sites de débarques, aux halles à marée

L’aide pourra être octroyée sous condition d’éligibilité au dispositif à la date de dépôt de la demande et selon la disponibilité des crédits FEAMPA en Région.

Objectifs

- Améliorer la prise en charge des produits pour une meilleur valorisation de la qualité
- Assurer la traçabilité des produits
- Améliorer l’efficacité énergétique
- Améliorer les conditions de travail et la sécurité
- Prendre en charge les produits soumis à l’obligation de débarquement
- Lutter contre les déchets : réception, réparation, recyclage, valorisation et élimination des engins de pêche et équipements aquacoles – actions de sensibilisation

Bénéficiaires

- Les concessionnaires et gestionnaires des ports de pêche, halles à marée et sites de débarquement
- Les collectivités territoriales

Caractéristiques de l’aide

L'aide est accordée sous forme d'une subvention selon les taux applicables définis dans le Document de Mise en Œuvre (DOMO).

Contacts

CONTACT

Benjamin THOMAS

DARM

Ressources Marines

02 31 06 96 01

ServiceRessourcesMarines@normandie.fr

Cofinancé par l’Union européenne avec le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l’aquaculture (FEAMPA)

